



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales et des
Procédures Publiques

Bureau des Enquêtes Publiques et
Installations Classées

AXR/ES

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



LE PRÉFET DU HAUT-RHIN COMMUNIQUE

La société des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) a déposé une demande aux fins d'être autorisée à prolonger pour une durée illimitée un stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans la commune de Wittelsheim (68310).

A cet effet, l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016 prescrit l'ouverture d'une enquête en vue de recueillir les observations du public, dans les communes de Cernay, Kingsheim, Lutterbach, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Staffelfelden, Wittelsheim et Wittenheim du 7 novembre 2016 au 15 décembre 2016 inclus (soit 39 jours), pendant les heures d'ouverture des bureaux des mairies où le dossier pourra être consulté.

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes :

- les pièces énumérées à l'article R 515-11 du code de l'environnement, dont un bilan écologique comprenant une étude d'impact
- les avis de l'autorité environnementale des 9 septembre 2015 et 7 septembre 2016
- l'analyse critique d'un organisme tiers expert, en vertu de l'article R 515-13

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site suivant : <http://www.stocamine.com/>.

Le bilan écologique comprenant une étude d'impact, les résumés non techniques et les deux avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la préfecture : www.haut-rhin.gouv.fr.

Il est constitué une commission d'enquête composée ainsi :

Président :

M. Michel LAFOND, ingénieur général du génie rural des eaux et forêts, retraité

Membres titulaires :

M. Max HOFFNER, ingénieur IPF retraité

M. Yvan RENCKLY, consultant/formateur

Membre suppléant :

M. Michel SCHMITTLIN, retraité

La commission d'enquête siégera pour recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

CERNAY : Mardi 15 novembre : 14h00/16h00 Jeudi 8 décembre : 09h00/12h00	KINGERSHEIM : Mardi 29 novembre : 09h00/11h00 Lundi 12 décembre : 13h30/16h30	LUTTERBACH : Lundi 14 novembre : 14h00/16h00 Mercredi 14 décembre : 09h00/12h00
PFASTTAT : Mardi 15 novembre : 09h00/11h00 Jeudi 8 décembre : 14h00/17h00	REININGUE : Lundi 14 novembre : 09h00/11h00 Mercredi 07 décembre : 9h00/12h00	RICHWILLER : Mercredi 16 novembre : 09h00/11h00 Jeudi 1 décembre : 09h00/12h00
STAFFELFELDEN : Mercredi 16 novembre : 14h00/17h00 Jeudi 15 décembre : 10h00/12h00	WITTELSHEIM : Lundi 7 novembre : 15h00/18h00 Mercredi 23 novembre : 15h00/18h00 Samedi 3 décembre : 09h00/12h00 Jeudi 15 décembre : 15h00/18h00	WITTENHEIM : Mercredi 9 novembre : 14h00/16h00 Mardi 29 novembre : 14h00/17h00 Lundi 12 décembre : 09h00/12h00

Les observations écrites seront adressées à la mairie de Wittelsheim (2 rue d'Ensisheim BP 50005 68310 Wittelsheim), siège de l'enquête publique.

La personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Alain ROLLET, responsable de la société MDPA (03 89 57 87 12 ou c.schumpp@mdpa.fr).

A l'issue de l'enquête, les personnes intéressées pourront consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (Bureau des Enquêtes Publiques et Installations Classées), sur le site internet de la préfecture ainsi que dans les mairies de Cernay, Kingersheim, Lutterbach, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Staffelfelden, Wittelsheim et Wittenheim pendant un an.

La décision du préfet susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.